

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Maître Frédéric BRINGUIER

Associé de la Société en participation d'Huissier de Justice BRINGUIER – CAUSSIL

*55 Quai de Bosc « Le Majestic I »
34200 SETE*

DEMANDEUR :

**LE FONDS COMMUN DE TITRISATION
« FCT HUGO CREANCES 1 »**

Dossier n°74546

SECOND ORIGINAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et LE SIX SEPTEMBRE

A la requête de :

*Le FOND COMMUNS DE TITRISATION dénommé « FCT HUGO CREANCES 1 »
Représentée par sa société de gestion GTI ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée
« GESTION ET TITRISATION INTERNATIONALES »), société anonyme, inscrite au RCS de Paris sous le
n°380 095 083, au capital de 800 000.00 euros, ayant son siège social est à 75002 PARIS 29/31 Rue
Saint Augustin, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,
venant aux droits du CREDIT LYONNAIS, en vertu d'un bordereau de cession de créances en date du 4
août 2010, conforme aux dispositions du Code Monétaire et financier, contenant celles détenues sur
la SA COTTE PERE ET FILS, pour lesquelles Monsieur Henri COTTE s'est porté caution solidaire.*

*Lequel faisant élection de domicile en mon étude me requiert afin de dresser l'état descriptif d'un
bien appartenant à Monsieur Pierre COTTE et Madame Annie COTTE épouse BUSSEL.*

*Bien situé sur le territoire de la commune de 34280 LA GRANDE MOTTE Résidence « Le Fidji » 44,
avenue Robert FAGES Appartement 92 – bien cadastré section AD numéro 19 pour une contenance
de 05 ares et 92 centiares et notamment le lot numéro 92.*

SUR QUOI :

*JE, Frédéric BRINGUIER, Huissier de Justice à la Résidence de Sète, y demeurant 55, quai de
Bosc "Le Majestic 1" BP 63 34201 Sète.*

DEFERANT A LA PRESENTE REQUISITION

*Certifie m'être rendu ce jour sur le territoire de la commune de 34280 LA GRANDE MOTTE 44,
avenue Robert FAGES Immeuble « le Fidji » anciennement 208, avenue NAVIGARDE où étant :*

*Le lot 92 est constitué d'un appartement situé au quatrième étage du bâtiment B d'un immeuble
équipé d'un ascenseur.*

Cet immeuble est actuellement en très bon état d'entretien.

Il s'agit d'un appartement de type T2 en duplex.

*On y accède directement par une porte menuiserie bois donnant dans un **petit hall** :*

Sol : marbre.

Murs : crépi.

Un radiateur électrique.

Une volée de marches en bois permet d'accéder dans une pièce à usage de séjour – cuisine :

Sol : marbre.

Murs et plafond : crépi.

Présence d'un petit coin cuisine séparé par un comptoir.

Sol : carrelage.

Murs : projections gouttelettes.

Cuisine : un plan de travail en bois avec un évier un bac.

*Jour du séjour : une porte fenêtre châssis aluminium simple vitrage coulissante permettant d'accéder à une **petite terrasse** :*

Sol : terre cuite.

Murs : crépi.

Vues sur le port et la mer.

Un interrupteur permet le fonctionnement de lampes en plafond au niveau de la cuisine et de prises de courant au niveau du séjour.

*Une autre volée de marches en bois permet d'accéder **au coin nuit**.*

Sol : parquet.

Murs et plafond : projections gouttelettes.

Première pièce à main droite à usage de salle de bains :

Sol : marbre.

Murs : carreaux de marbre et papier peint.

Plafond : papier peint.

Equipement sanitaire :

Une petite baignoire.

Un bidet.

Un lavabo sur colonne.

Chauffage : un radiateur soufflant.

Pièce à usage de WC :

Sol : carrelage.

Murs et plafond : projections gouttelettes.

Une cuvette WC.

Un petit placard.

Sol : parquet.

Murs et plafond : projections gouttelettes.

En face : un placard type KZ.

Pièce à usage de chambre :

Sol : parquet.

Murs et plafond : projections gouttelettes.

Jour : une fenêtre menuiserie aluminium châssis coulissant, simple vitrage avec volet roulant manuel.

La baie vitrée donne sur un petit balcon.

Sol : carrelage.

Le chauffage de cette chambre est assuré par un convecteur électrique.

A l'extérieur :

Une place de parking portant le numéro 92.

Le syndic de la résidence est la société FONCIA Avenue de l'Europe à LA GRANDE MOTTE.

Cet appartement est actuellement par Monsieur et Madame ROBBRECHT en vertu d'un bail en date du 05 aout 2017 moyennant le versement d'un loyer mensuel de 700 € charges comprises.

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION 2018

Code : 17 89 A.

Superficie loi Carrez 40.7 m2.







DONT ACTE.

COUT :	420.09	EUROS,
dont : TVA :	67.53	€
SCT :	7.67	€
Enregistrement:	14.89	€

DOSSIER N°74546



6
SEP BRINGUIER CAUSSIL
Huissier de justice associés
BP 63, 55 quai de Bosc
34200 Sète